Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_81-DE

Pont-Péan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER
Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT
Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON
Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES
Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN
Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-081 : ADMINISTRATION GENERALE. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2026.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Monsieur Stéphane MENARD souhaite que soit rectifié le projet de compte rendu. Il précise qu'ils se sont abstenus sur le compte rendu et non pas qu'ils n'ont pas pris part au vote.
Monsieur le Maire propose de modifier le projet de compte rendu.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix), le Conseil municipal APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
Ille-et-Vilaine